Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Estimer le travail d'un confrère. Risques ?

Par Intint

Bonjour Madame, Monsieur,

je suis développeure web et l'un de mes clients (je m'occupe de son site vitrine) m'a demandé il y a un an et demi de lui concevoir un site Internet e-commerce sur mesure.
J'ai refusé car je travaille aujoud'hui essentiellement les sites vitrines.
Le client a donc cherché un prestataire.Au bout d'un an et demi, celui-ci ne lui a toujours pas livré le site fini.
Mon client est donc revenu vers moi, ayant récupéré le site et me demandant si je pouvais juste le "terminer".

Ne sachant à quoi m'en tenir je n'ai pas donné de réponse. Après étude du travail fourni par le prestataire (dont j'ignore totalement l'identité), il s'avère que le site n'est pas à finir, mais presque à faire entièrement : c'est une ébauche peu exploitable et verrouillée (pas d'accès à l'administration), livrée en tant que fichiers et dossiers à installer sur mon propre serveur (il aurait pu être installé sur le serveur de mon client). L'intégration graphique consiste juste en l'insertion d'un logo sans autre personnalisation du design, le bas de page n'est pas créé, la page d'accueil ne fonctionne pas, les pages "rayons" et "produits" existent en partie et de façon sommaire (juste le titre, la description courte, mais aucune photo du produit par exemple)... La zone de calcul de prix sur mesure demandée n'a pas non plus été ajoutée.
Je ne travaillerai donc pas sur ce projet - trop chronophage par rapport à mes autres clients - qui sort de la ligne que je me suis fixée.

Après ce constat et mon retour à mon client, ce dernier (en fait très au courant de l'état du site) m'apprend qu'il est en procès avec le prestataire parce-qu'il refuse de lui rendre son acompte. Et que, dans ce cadre, à la demande de son avocat, il a besoin de mon appui : je dois mettre sur écrit que le site livré est à recommencer.

Ma question est : y-a-t-il un risque au niveau professionnel (type dénigrement ou autre diffamation) à agir de la sorte ?
Sachant que je ne sais pas ce qui a été convenu entre le prestataire et le client, ni le montant de l'acompte, ni ce qui a été fait EN AMONT en terme de conception graphique (c'est-à-dire les maquettes statiques du futur site; si elles ont été refaites une fois ou deux ou plus, ce qui peut représenter plusieurs jours)... Ni très exactement les extensions qui ont été intégrées ou non au site au niveau de son administration, puisque je n'y ai pas accès.
Bref je ne peux donc pas affirmer que la prestation n'a aucune valeur, ou une valeur inférieure à l'acompte payé...

N'ayant ni les tenants ni les aboutissants, ce que je pense faire, c'est écrire à mon client le rapport reprenant ce que j'ai très exactement constaté sur le site (relevé plus haut dans ce message paragraphe 3) et qui m'amène à la décision de ne pas reprendre le site, puisqu'il ne s'agit pas de le finir, mais de le reprendre en très grande partie.

Qu'en pensez-vous ?

Cordialement

Par NBRavocat

Bonjour Monsieur,

Votre intervention ne peut avoir d'autre objet que de vérifier si le site livré au client correspond ou non (et pourquoi ?) au cahier des charges/devis convenu entre les parties.

Le dénigrement consiste dans des propos, des actes ou des écrits visant à jeter le discrédit sur un concurrent ou ses services. Si vos analyses et examens correspondent à une réalité technique, il ne s'agira aucunement de "dénigrement", ni même de diffamation.

Du reste, ce n'est pas à vous de déterminer la valeur du travail accompli par rapport au montant de l'apport. Le mieux est de s'en tenir aux constatations techniques.

A votre disposition si vous souhaitez en discuter.

Cordialement,
NB

Par Intint

Bonjour,

et en premier lieu merci infiniment pour l'attention portée à ma demande, et la réponse argumentée.

Celle-ci confirme ce que je pensais, et me conforte dans l'idée d'établir un bilan technique objectif de ce qui m'amène à ne pas donner suite à la prestation.
En effet je n'ai nulle intention d'aller au-delà des constatations techniques, le reste ne me regarde pas et n'est pas de mon domaine, ce n'est pas non plus mon métier d'établir la valeur du travail de mes confrères.

Merci également de la proposition d'en discuter, cela-dit votre explication est suffisamment limpide pour éclairer ma lanterne sur les points qui me posaient souci (ou demande de clarification).

Je sais maintenant ce qu'il me reste à faire pour respecter et mon éthique, et le droit.

Bien à vous,
BF